

## CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 02 JUIN 2022 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

-----

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 25/05/2022 s'est réuni le jeudi 2 juin 2022, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

### PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Henri Mellier, Madame Marie-Liesse Dupuy, Monsieur Noël Boursin, Madame Brigitte Tixier (à partir du point n° 2), Monsieur Mathieu Duchesne, Madame Catherine Stentelaire (à partir du point n° 4), Madame Monique Cellierier, Monsieur Charles Humblot, Madame Aude Rouffet (à partir du point n° 2), **Adjoints**

Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Monsieur Michel Robert, Monsieur Gilles Ravaudet, Madame Pascale Gomes, Madame Odile Razé, Monsieur Baytir Thiaw (à partir du point n° 4), Monsieur Giovanni Recchia, Monsieur Olivier Pelletier, Madame Sylvie Bordeaux, Monsieur Guillaume Dezert, Monsieur Semra Kilic, Madame Eliana Valente, Monsieur Khalid Obeidi (à partir du point n° 6), Monsieur Emmanuel Adjouadi, Madame Angélique Dehimi, Madame Céline Gillier, Monsieur Arnaud Saint-Martin, Monsieur Eric Tortillon (à partir du point n° 2), Monsieur Jason Devoghelaere, Madame Cécile Prim, Madame Catherine Asdrubal, Monsieur Philippe Martin, Monsieur Michaël Guion, Madame Ségolène Durand, **Conseillers Municipaux**

### ABSENTS NON EXCUSES:

Madame Marie-Hélène Grange (pour le point n° 1), Madame Brigitte Tixier (pour le point n° 1), Madame Catherine Stentelaire (du point n° 1 au pont n° 3), Madame Aude Rouffet (pour le point n° 1), Monsieur Baytir Thiaw (du point n° 1 au pont n° 3), Monsieur Mohammed Hadbi, Monsieur Eric Tortillon (pour le point n° 1).

### ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Kadir Mebarek a donné pouvoir à Monsieur Henri Mellier, Madame Marie-Hélène Grange a donné pouvoir à Madame Brigitte Tixier (à partir du point n° 2), Monsieur Christophe

Domba a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Monsieur Mourad Salah a donné pouvoir à Monsieur Noël Boursin, Madame Aude Luquet a donné pouvoir à Monsieur Charles Humblot, Monsieur Khalid Obeidi a donné pouvoir à Monsieur Giovanni Recchia (du point n° 1 au point n° 5), Madame Hélène Pajot a donné pouvoir à Madame Marie-Liesse Dupuy, Madame Bénédicte Monville a donné pouvoir à Monsieur Jason Devoghelaere.

SECRETAIRES :

Monsieur Henri Mellier (du point n° 1 au point n° 5, puis à partir du point n° 7)  
Madame Aude Rouffet (pour le point n° 6)

Le Conseil Municipal a :

- ✓ Désigné Monsieur Henri Mellier en qualité de Secrétaire de séance.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 31 mars 2022.
- ✓ Pris acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.
- ✓ Abrogé la délibération n° 2019.01.16.16 du Conseil Municipal du 28 janvier 2019 ; et Approuvé les projets présentés au titre des fonds de concours pour la réhabilitation des salles multisports jusqu'au 31 décembre 2026.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'État pour l'obtention de la Dotation Générale de Décentralisation pour l'élargissement des horaires d'ouverture des médiathèque de la Ville de Melun (5ème tranche) à hauteur maximale de 80 %, soit 148 002 €.
- ✓ Pris acte des rapports techniques et financiers période scolaire 2019/2020 et période scolaire 2020/2021, produits par la Société ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT.
- ✓ Décidé d'organiser, à compter du 1er Septembre 2022, un service unique d'accueil préscolaire dans les écoles maternelles et élémentaires municipales pour les élèves de la petite section de maternelle jusqu'au CM2 les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7H30 à 8H20.
- ✓ Approuvé la modification partielle de la sectorisation scolaire concernant le groupe scolaire Jules Ferry pour la rentrée 2022.
- ✓ Approuvé la mise à jour du Règlement Intérieur du conservatoire, suite à la nouvelle organisation du service et à la mise en place de deux nouvelles offres proposées aux élèves.
- ✓ Approuvé la convention de mécénat avec l'association les Amis du musée de Melun.
- ✓ Approuvé la convention de mécénat avec « La Fondation de la Sauvegarde de l'art français ».

- ✓ Approuvé le contrat de coréalisation avec Les Amis des Orgues.
- ✓ Fixé les tarifs de la TLPE au titre de l'année 2023.
- ✓ Autorisé le Maire à signer la convention d'adhésion au Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) pour l'année 2022.
- ✓ Approuvé la convention de mise à disposition des locaux sis dans le groupe scolaire Montaigu avec le SESSAD Langage et Intégration du 21 Juin 2022 au 20 Juin 2028.
- ✓ Retiré l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) du calcul des ressources permettant d'arrêter le quotient familial pour les tarifs de restauration scolaire à partir de la rentrée 2022.
- ✓ Approuvé la convention entre la Commune de Melun et la Commune de La Rochette pour procéder aux travaux de réhabilitation de la rue Paul Cézanne.
- ✓ Autorisé le représentant de la Ville de Melun aux organes de délibération de la SEM Aménagement 77 à voter en faveur de l'augmentation de capital par apport en numéraire pour un montant nominal de 1 393 792 € par émission de 87 112 actions d'une valeur nominale de 16 € assorties d'une prime d'émission de 11,55 € par action ; et décidé de ne pas souscrire à l'augmentation de capital de la SEM Aménagement 77.
- ✓ Autorisé la SEM Aménagement 77 à souscrire, à hauteur de 2 700 000 euros, une participation au capital d'une Société par Actions Simplifiées (SAS) à constituer avec comme autre associé la Caisse des Dépôts et Consignations et la CCI de Seine et Marne.
- ✓ Modifié, à compter du 1er juillet 2022, le zonage de 41 places de stationnement payant et crée 40 places de stationnement payant dans le secteur de la gare.
- ✓ Approuvé l'avenant n° 28 au contrat de concession du service public de stationnement de surface à conclure avec la société Indigo et autorise Monsieur le Maire à le signer.
- ✓ Approuvé la convention entre la Commune de MELUN et l'association Culture&Co pour la mise à disposition, à titre précaire et révocable, d'une parcelle sise rue de la Courtille, cadastrée section AW n° 0121, à usage exclusif de jardin partagé.
- ✓ Accordé une subvention de 6 000 € à la SCI CCWM représentée par Monsieur Cédric BELVEZE pour le projet de ravalement de la façade de l'immeuble situé au 8 rue du Général de Gaulle ; et Accordé une subvention de 4 200 € à Madame Brigitte TIXIER pour le projet de ravalement de la façade de l'immeuble situé au 5 boulevard Chamblain.
- ✓ Fixé à 5 le nombre de représentants titulaires du collège des représentants du personnel, et à 5 le nombre des représentants titulaires du collège de la collectivité au Comité Social Territorial.

- ✓ Fixé la composition de la CCP dans chaque collège (représentants du personnel et représentants de la collectivité) à 4 représentants titulaires et à 4 représentants suppléants.
- ✓ Fixé la composition des CAP dans chaque collège, (représentants du personnel et représentants de la collectivité), ainsi :
  - CAP A : 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants
  - CAP B : 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants
  - CAP C : 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants

## ✍ QUESTIONS ORALES ✍

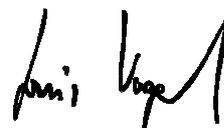
*1/ Question de Monsieur Guion à propos des antennes 5G.*

*2/ Question de Madame Monville à propos de la fermeture de l'agence Navigo de Melun.*

*3/ Question de Monsieur Saint-Martin à propos de la candidature de Monsieur Domba aux élections législatives.*

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire



Monsieur Louis Vogel